



ACCÈS SECOURS

À l'intérieur du périmètre de sécurité, le cours de la République (contre-allée gauche en montant), la rue Gambetta, la rue de l'Horloge, la rue du 11 Novembre, la rue de Dunkerque et la rue de la Miséricorde sont réservés à la circulation des véhicules de secours et doivent être libres de tout obstacle.



LES PARKINGS

POUR LES RIVERAINS

Le stade annexe situé entre le stade Pierre de Coubertin et le Centre Aquatique est en accès libre permanent et surveillé de 18h à minuit du jeudi 23 août au dimanche 26 août.

Accès par l'avenue de l'Europe (P3 sur le plan).

POUR LES VISITEURS

L'espace de la Piboulette (P1 sur le plan) et l'Espace Tuffery (P2 sur le plan) sont en accès libre permanent et surveillé de 18h à minuit du jeudi 23 août au dimanche 26 août.



PANNEAUX DE SIGNALISATION DE STATIONNEMENT

Nous vous invitons à être vigilants

Chaque jour, en cohérence avec les animations de la fête, les informations inscrites sur les panneaux de signalisation de stationnement évoluent. Nous vous invitons à bien en prendre connaissance et à les respecter.

Pour des raisons de sécurité, tout véhicule qui sera stationné sur le périmètre réglementé fera l'objet d'une mise en fourrière. Les véhicules munis d'une autorisation spécifique devront mettre en évidence leur laissez-passer en le posant derrière le pare-brise du véhicule.



LES NUMÉROS UTILES

PC SÉCURITÉ : 04 68 94 58 30

Installé Salle MARFAN (accès par les escaliers entre la Mairie et la Poste, direction Jardin de la Mairie).

Pour les objets perdus, renseignements, difficultés, n'hésitez pas à vous y rendre ou à contacter la permanence.

CIRCULATION / STATIONNEMENT : 04 68 23 69 05

En cas d'enlèvement d'un véhicule par la fourrière, veuillez contacter dans un premier temps ce numéro pour être informé des démarches à effectuer.

FOURRIÈRE : 04 68 60 53 36

Le service de fourrière est assuré par la société A.D.A.P.L Castelnau-dary (délégation de service public).



Ville de Castelnau-dary



Fête du Cassoulet

SÉCURITÉ – STATIONNEMENT – CIRCULATION

LA MAIRIE VOUS INFORME

Madame, Monsieur,

La 19^{ème} édition de notre Fête du Cassoulet se déroulera du jeudi 23 août au dimanche 26 août 2018.

En raison du contexte national que vous connaissez, **nous avons dû renforcer les mesures de sécurité en coordination avec les services de l'État.**

Ainsi pendant la durée de notre fête, **un périmètre de sécurité sera créé dans le secteur du centre-ville** avec une interdiction de stationnement et de circulation des véhicules sur ce secteur pendant les animations.

Je vous invite à prendre connaissance du plan détaillé en pages intérieures.

Ce périmètre sera interdit au stationnement et fermé à la circulation des véhicules à moteur du jeudi 23 août à 06h00 au lundi 27 août 2018 à 08h00.

Cependant, afin d'alléger ces contraintes, **l'accès sera autorisé et réglementé pour les riverains, et les véhicules de livraisons, le jeudi 23 août de 06h00 à 16h00, le vendredi 24 août de 06h00 à 13h00, le samedi 25 août et le dimanche 26 août de 06h00 h à 10h00.** Pour des raisons de sécurité j'attire votre attention sur le fait que **tout véhicule stationnant sur la voie publique hors de ces plages horaires fera l'objet d'une mise en fourrière.**

Cependant, **afin de vous apporter une solution de repli**, nous mettons à votre disposition un parking gratuit et gardé sur le stade annexe, accessible par l'avenue de l'Europe (entre le stade Pierre de Coubertin et le centre aquatique Pierre de Coubertin).

Je tenais à vous informer personnellement de ces dispositions afin que vous puissiez en tenir compte dans votre organisation. Bien entendu, j'invite les personnes qui n'en ont pas la nécessité d'éviter de pénétrer dans le périmètre du centre-ville ou de reporter leurs déplacements durant cette période. Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de nous excuser pour la gêne occasionnée par ces contraintes fortes de sécurité, dont je suis assuré, vous comprenez la pertinence.

Le Maire, Patrick Maugard
Vice Président du Conseil Départemental

Ne pas jeter sur la voie publique. Mise en page : La Première Impression. Imprimé sur papier 100% recyclé par l'imprimerie du Lauragais RCS 382 625 341.

Pour tout renseignement rendez-vous sur le site internet de la ville, rubrique Informations pratiques / Fête du Cassoulet

www.ville-castelnau-dary.fr

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le 04 68 23 69 05.
Nous vous invitons également à vous rendre sur le site internet de la ville
www.ville-castelnau-dary.fr

Informations pratiques *au fil de la fête*

Pour le bon déroulement et la sécurité des manifestations, des mesures sont prises en fonction des animations (accès, circulation, stationnement) : en voici le détail.

Pour que la fête soit belle et sécurisée, nous vous invitons à prendre vos dispositions.

Rappel : un parking gardé est réservé aux riverains au stade annexe (P3).

Mercredi 22/08 :

La Ronde du Cassoulet

LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT à partir de 14h00 sur le cours de la République, l'avenue Georges Pompidou, l'avenue du Maréchal Leclerc, la rue Charles Georgin, la rue Paul Pech, la rue des Anciens Combattants et le chemin des Fontanilles.

LA CIRCULATION SERA INTERDITE à partir de 16h00 sur le parcours de la ronde (arrêté n° 2018-1135).

RÉOUVERTURE AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION À LA FIN DE LA MANIFESTATION.

EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ GÉNÉRAL

Samedi 25/08

Les animations nautiques

Pour permettre le bon déroulement et la sécurité des animations, le périmètre de sécurité sera étendu (voir plan ci-contre).

LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT quai du Port dans sa totalité, quai Labouisse Rochefort.

LA CIRCULATION SERA ALTERNÉE sur le Pont Neuf de l'avenue Arnaud Vidal jusqu'à l'avenue Georges Pompidou.

LA CIRCULATION SERA INTERDITE de 07h00 à 19h00 sur les axes suivants : avenue Riquet et rue Grimaude.

INFO RIVERAINS AVENUE RIQUET ET RUE GRIMAUDE :

L'avenue Riquet et la rue Grimaude seront mises en voies sans issue et fermées à la hauteur des quais de Labouisse Rochefort et Edmond Combes, de 07h00 à minuit.

Du jeudi 23/08 à 6h00 au lundi 27/08 à 8h00

INTERDICTION DE STATIONNER ET CIRCULER À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ.

EXCEPTION

VÉHICULES : UN SEUL POINT D'ENTRÉE

réservé uniquement aux riverains et véhicules de réapprovisionnement et de livraison aux jours et horaires suivants :

Jeudi 23 août de 06h00 à 16h00

Vendredi 24 août de 06h00 à 13h00

Samedi 25 août de 06h00 à 10h00

Dimanche 26 août de 06h00 à 10h00

Le point d'entrée/sortie des véhicules sera situé sur l'avenue Frédéric Mistral au niveau de l'intersection de la rue du 11 Novembre et de la rue de l'Horloge (point bleu sur le plan).

PIÉTONS : DES POINTS D'ENTRÉE SÉCURISÉS

L'entrée des piétons sera organisée à partir du jeudi 23 août à 16h00 et jusqu'au lundi 27 août à 1h00, avec mise en place de contrôles filtrants durant les horaires de la fête. Ces contrôles seront assurés par des vigiles sur les points d'accès matérialisés sur le plan.

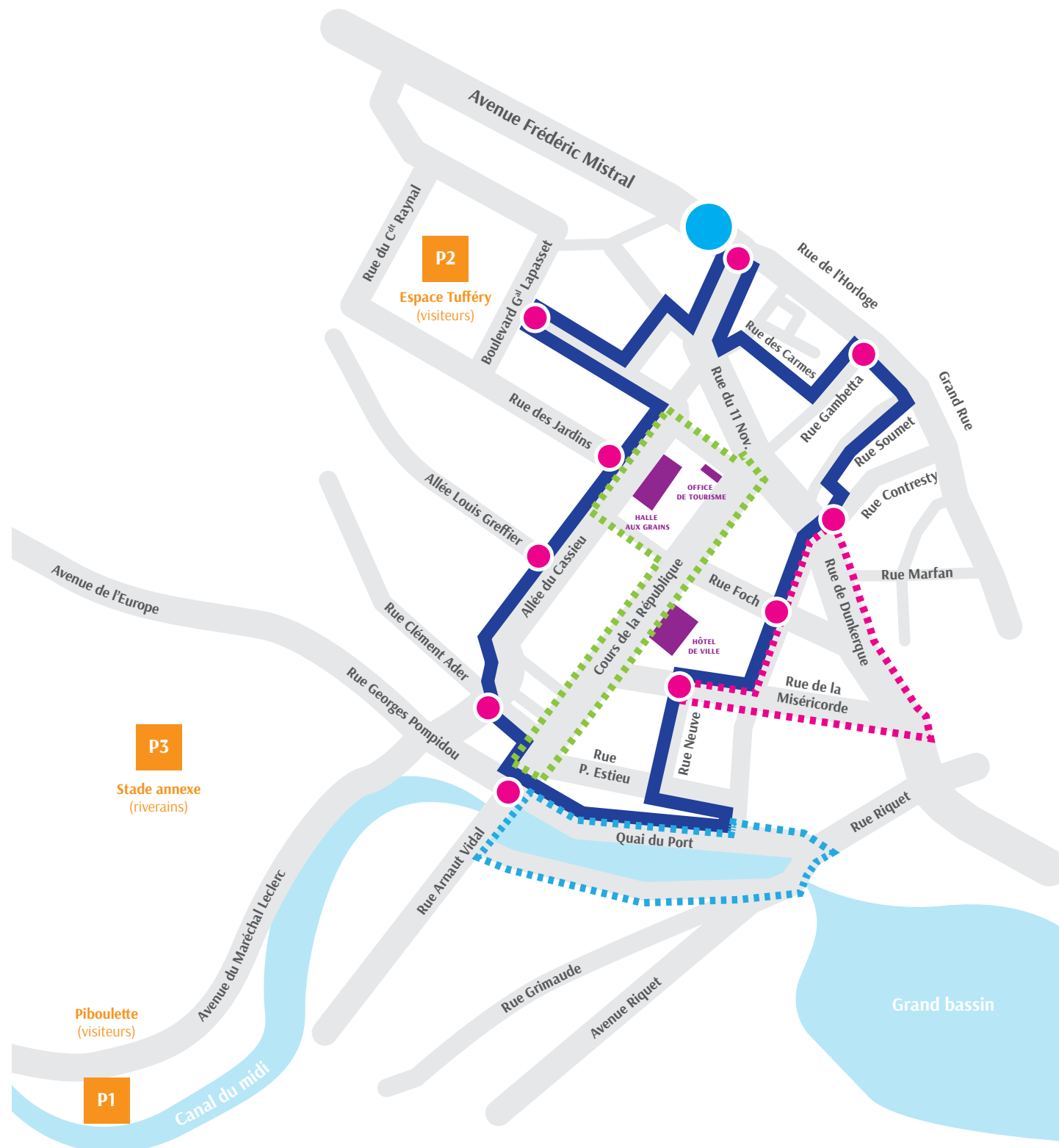
Dimanche 26/08

Le grand corso fleuri

Pour permettre le bon déroulement et la sécurité du défilé, le périmètre de sécurité sera étendu (voir plan ci-contre).

LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION DE TOUT VÉHICULE

SERONT INTERDITS à compter de 08h00 jusqu'à 20h00 sur les axes suivants : rue de Dunkerque depuis le carrefour de la rue Riquet ; rue Marfan à hauteur de l'intersection de la rue de la Terrasse ; rue du Général Dejean (de la rue de Dunkerque à la rue de la Miséricorde) ; rue Foch (de la rue du Général Dejean à la rue de Dunkerque).



-  Barrage filtrant Entrées / sorties de véhicules
-  Barrages filtrants Entrées piétons
-  Parkings
-  Périmètre de sécurité Ronde du Cassoulet Mercredi 22/08
-  Périmètre de sécurité général Fête du Cassoulet du jeudi 23/08 au lundi 27/08
-  Extension du périmètre de sécurité Animations nautiques Samedi 25/08
-  Extension du périmètre de sécurité Corso fleuri Dimanche 26/08